Compte rendu de la séance du

Conseil Municipal du 13 avril 2023

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 22 mars 2023
- Vote des taxes directes locales 2023
- Vote du budget primitif 2023
- Participation financière à un voyage scolaire du collège Ste Thérèse de Lalbenque
- Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Présents : 7
Absents excusés : 2
Procuration : 1
Secrétaire de séance : Mr FRAYSSE Damien

Approbation du PV du conseil minicipal du 22 mars 2023

Aucune remarque : approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Vote des taxes directes locales 2023

Madame le Maire propose de voter les taux à l'identique de l'année précédente soit :

- Taxe foncier bâti : 38.46 %
- Taxe foncier non bâti : 84.00 %
- CFE : 18.20 %
- Taxe d'habitation : 12.10 %

pour un produit total attendu de 75 584 €, soit une augmentation de 7.5 % due à la hausse des bases d'imposition.

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de voter les taxes directes locales telles que proposées par Madame le Maire

Vote du budget primitif 2023

Madame Le Maire fait lecture de la note de synthèse du budget primitif 2023 et propose le budget comme suit :

- En section de fonctionnement :

Dépenses : 290 032,13 €
Recettes : 290 032,13 €

- En section d'investissement :

Dépenses : 244 273,00 €
Recettes : 244 273,00 €

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité,** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 équilibré tel que présenté par Madame le Maire

Participation à un voyage scolaire

Madame le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu de la Commune de Lalbenque pour une demande de participation aux frais d'un voyage scolaire.
Le collège Sainte Thérèse de Lalbenque a pour projet un voyage linguistique en Italie du dimanche 16 au vendredi 21 avril 2023. Ce voyage concerne un enfant de la commune d'Escamps.
Madame le Maire propose une participation financière identique à celle des autres écoles soit 25€ par nuitée et par enfant, soit dans le cas présent la somme de 125€
Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** de participer aux frais du voyage de l'école Ste Thérèse de Lalbenque pour un montant de 125€

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Proposition des personnes appelées à siéger à la Commission de contrôle des Listes Electorales

Madame le Maire informe l'assemblée que, en vertu de l'article R7 du code électoral les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement du conseil municipal.
En 2023, la commission de contrôle doit être renouvelée.
Cette commission est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal,
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Pour faciliter le fonctionnement de la commission, un suppléant pour chaque membre sera désigné également.

Le conseil Municipal décide **à l'unanimité** de proposer les personnes suivantes :

	Titulaire	Suppléant
Conseiller Municipal	Mr Hardouin J.	Mr Zimra B.
Représentant de l'Administration	Mr Foston D.	Mr Garcia D.
Représentant du Tribunal Judiciaire	Mme Khallaki C.	Mr Josserand P.

Clôture de la séance à 21h55
Secrétaire de séance : Damien Fraysse